



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la salle des fêtes à Gélannes, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 23

Représentés : 4

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON – Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY - Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Philippe CAIN – Serge GREGOIRE

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jérôme BONNEFOI - Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Cécile BAUDESSON – Fethi CHEIKH – Jean-Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Marie-Claire FLORET représentée par Jean-Michel LATOUR – David FARIA représenté par Éric VUILLEMIN – Christophe BOUCHUT représenté par Jérôme BONNEFOI - Clarisse MILLET représentée par Marie-Thérèse LUCAS.

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Monsieur Jérôme BONNEFOI a été désigné Secrétaire de séance.

N° 22-128 du registre des délibérations

**OBJET : CENTRE DE VACANCES « LES AMBERTS » A GERAUDOT – CLASSES DECOUVERTE -
FIXATION DES CONDITIONS TARIFAIRES DE LOCATION POUR L'ANNEE 2023.**

Rapporteur : Marie-Thérèse LUCAS

Madame Lucas informe l'assemblée que depuis 2016, le Centre de vacances « Les Amberts » accueille des classes de découverte. Elles sont reconduites en 2023.

Les enseignants de toutes les écoles de la CCPRS ont la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques. Les enfants pourront bénéficier de diverses activités et sorties pédagogiques, sportives et/ou culturelles proposées aux abords du Lac de la Forêt d'Orient.

Madame LUCAS rappelle ci-dessous les tarifs 2022 :

- 16€ par personne et par nuitée,
- Gratuité pour le personnel encadrant,
- Forfait ménage de 160€

Madame LUCAS propose à l'assemblée les tarifs suivants pour l'année 2023 :

- **16€ par personne et par nuitée**
- **Gratuité pour le personnel encadrant**
- **Forfait ménage de 170€**

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Maison de la Justice et du Droit et Politique de la Ville du 16 novembre 2022 ;



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer pour 2023 les tarifs suivants pour les classes de découverte :

- 16€ par personne et par nuitée,
- Gratuité pour le personnel encadrant,
- Forfait ménage de 170€.

Pour extrait certifié conforme



Le Président

Eric VUILLEMIN

ERIC VUILLEMIN
2022.12.08 13:38:05 +0100
Ref:20221207_184744_1-1-O
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Certifie le caractère exécutoire de la présence délibération

Copie conforme transmise le _____ à :

- Maires des communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine,
- Trésorerie de Romilly sur Seine.
- Service des Finances
- Centre les Amberts

Le Président,

Eric VUILLEMIN